

AVANCEMENT 2015/2016

La CAPD devrait avoir lieu en novembre 2015

Fiche de suivi syndical à retourner dès maintenant au SE-UNSA22 si vous êtes susceptible de changer d'échelon en 2015 / 2016.



Syndicat des Enseignants de l'UNSA des Côtes d'Armor

93, Boulevard Édouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
02 96 78 71 52 / 22@se-unsa.org /

<http://sections.se-unsa.org/22/>

NOM : Prénom :
 Nom de naissance : Date de naissance :
 Ecole :
 Fonction : Circonscription :
 Adresse personnelle :

 Portable : Mel : @

Instituteur			Professeur des écoles		
<i>Ancienneté dans l'échelon au 31/08/2015</i>			<i>Ancienneté dans l'échelon au 31/08/2015</i>		
Je suis au échelon			Je suis au échelon		
depuis le			depuis le		
Je suis susceptible de passer au échelon			Je suis susceptible de passer au échelon		
au choix	au mi-choix	à l'ancienneté	au grand-choix	au choix	à l'ancienneté
le	le	le	le	le	Le
<i>Ancienneté générale des services au 31/08/2015</i>			<i>Ancienneté générale des services au 31/08/2015</i>		
année(s)	mois	jour(s)	année(s)	mois	jour(s)
Dernière note obtenue :			Dernière note obtenue :		
à la date du :			à la date du :		
note depuis plus de 4 ans (+1 pt) :		oui non	note depuis plus de 4 ans (+1pt) :		oui non
Note depuis plus de 6 ans (+1,5 pt) :		oui non	Note depuis plus de 6 ans (+1,5 pt) :		oui non

CONSULTEZ I - P R O F

Barème : $AGS + 2x \text{ la note} + \text{point(s) d'ancienneté de note éventuels} : \dots + \dots = \dots$



Pour comprendre comment fonctionne l'avancement :
[http://www.se-
unsa.org/spip.php?article6](http://www.se-unsa.org/spip.php?article6)

Pour la hors-classe, rendez-vous en mai 2016 !